

« RAPPORT ANNUEL 2001 »

1. Membres

Le nombre des adhérents à la Solution professionnelle « Céréales » s'est légèrement accru par rapport à l'année précédente (3 nouveaux membres). Nous comptons également 15 nouveaux « collaborateurs à temps plein ». Vu la pression de plus en plus forte concernant la mise en œuvre, il faut s'attendre à une légère augmentation au cours des prochaines années.

2. Contrôles des résultats (statistiques)

2.1 Impact de la solution professionnelle au cours de l'année 2001

Un récapitulatif des déclarations d'accidents reçues a été fait sous forme d'un tableau Excel. Malgré le faible nombre d'accidents pris en compte lors du sondage (90 accidents), nous avons obtenu des résultats assez intéressants.

Les résultats de cette évaluation sont disponibles sous la rubrique « Statistiques ».

La fréquence d'accidents par 1000 collaborateurs à temps plein a pu être évaluée à présent. Nous venons de recevoir les paramètres pour les entreprises membres de la KSGGV. L'évolution est très réjouissante. En 2000, la fréquence d'accidents était encore de 102 accidents pour 1000 collaborateurs à temps plein (par rapport à 120 pour l'année précédente). Ce chiffre se situe déjà en-dessous des objectifs que nous nous étions fixés. Nous espérons pouvoir poursuivre dans cette direction et que le nombre d'accidents en 2002 sera également le plus faible possible. Le graphique correspondant est disponible sous la rubrique « Statistiques ».

3. Activités

Au cours de cette deuxième année, nous avons tous été contraints d'apprendre énormément de choses. Le Secrétariat s'est penché sur une série de petits projets. Malheureusement, il ne nous a pas été possible d'atteindre tous les objectifs que nous nous étions fixés.

3.1 Formation des coordinateurs de la sécurité

Des journées de formation pour les coordinateurs de la sécurité ont encore eu lieu au cours de l'année sous rapport. Ces formations se sont déroulées dans 4 entreprises membres. Nous tenons à remercier les entreprises Provimi-Kliba SA, Meyerhans-Hotz AG et Stadtmühle Schenk AG pour leur générosité. Ils ont mis à notre disposition des installations pour les exercices pratiques ainsi que des salles de réunion pour les cours théoriques. Les journées de formation pour les coordinateurs de la sécurité ont toujours débuté par un échange d'expériences (« Chropfleerete »). D'après les réactions des participants, cette partie était très instructive. Les après-midi étaient consacrés aux « audits internes ». Après une partie théorique, des « exercices réels » ont été faits. Nous tenons également à remercier Monsieur Kurt Hediger pour son grand engagement.

3.2 Action clef « Stop, portez futé »

En 2001 aussi, « Stop, portez futé » était l'action clef de la KSGGV. Au printemps 2000, la KSGGV avait lancé cette action en collaboration avec la CNA. Notre branche est toujours amenée à transporter de grandes quantités de produits dans des sacs. De très nombreux accidents surviennent en relation avec les transports de charges. Nous pensons que dans ce domaine il est possible de prévenir un très grand nombre d'accidents et nous vous prions de multiplier vos efforts en matière de sécurité au travail en rapport avec le transport de charges.

3.3 Participation à l' « Association des solutions professionnelles »

La « plate-forme sécurité au travail » initiée par l'Union des arts et métiers porte ses premiers fruits. S'y réunissent périodiquement les organismes responsables des solutions professionnelles en vue de discuter des questions ouvertes avec la CNA. Les échanges d'expériences qui ont lieu à ce niveau sont également très enrichissants. Suite à la pression exercée par la plate-forme, les organes d'exécution ont commencé à exercer une pression plus forte sur les entreprises qui ne sont pas encore affiliées à une solution professionnelle. Nous avons été invités à communiquer aux organes d'exécution cantonaux les coordonnées des membres des cantons correspondants.

4. Phase de mise en œuvre

4.1 Etat d'avancement des travaux

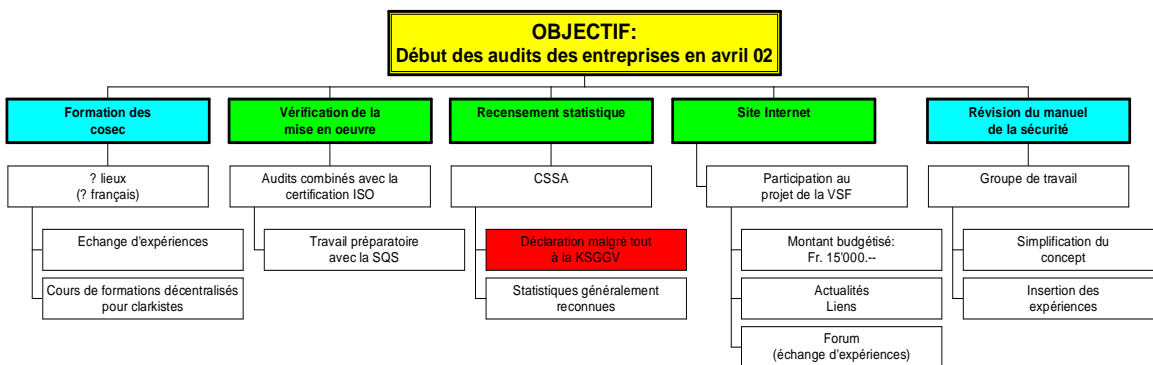
Vers la fin de l'automne 2001, un coordinateur de la sécurité m'a téléphoné pour me dire que la phase de mise en œuvre dans son usine était terminée et qu'il voulait s'inscrire à l'audit. Ce coup de téléphone était pour moi sans aucun doute « la meilleure nouvelle » de l'année et je tiens à féliciter cette entreprise. Malheureusement, à ce jour, il n'y a pas eu d'autre appel de ce genre ...

La KSGGV reste optimiste et pense que la plupart des entreprises ont accompli leurs devoirs et ont progressé un maximum dans la mise en œuvre. Les audits nous permettront de nous faire une idée de l'état d'avancement des travaux.

Mesdames, Messieurs, j'espère que vous êtes bien conscients du fait que vous mettez ce concept de sécurité en place pour la sécurité et la santé de vos collaborateurs et collaboratrices et non pour l'organisme responsable de la sécurité au travail. Il s'agit pour vous d'une obligation légale et morale et vous devez mettre ce concept en œuvre le plus rapidement possible, de manière consciencieuse et en veillant à son suivi. Essayez de vivre la sécurité au travail comme une culture de l'entreprise. En tant que Directeur et / ou coordinateur de la sécurité, vous êtes tenus de donner l'exemple. Prenez conscience de votre responsabilité vis-à-vis de vos collaborateurs et collaboratrices et agissez en conséquence. La sécurité au travail est l'affaire du chef !

5. L'avenir de la Solution Professionnelle

Projets (partiels) de la KSGGV actuellement en cours



5.1 Formation des coordinateurs de la sécurité (cosec)

Une autre journée de formation pour les coordinateurs de la sécurité est prévue en 2002. Pour l'heure, nous menons toujours des discussions en vue de déterminer les questions qui mériteraient d'être abordées dans le cadre de cette formation. Il se peut que nous limitions la durée prévue pour les échanges d'expériences à seulement une demi-journée. Nous ne voulons en aucun cas négliger le côté formation ! C'est pourquoi nous projetons d'organiser un cours pour clarkistes auquel peuvent participer tous les Membres intéressés. D'ici peu, nous vous informerons sur nos projets pour voir s'il y a ou non une demande pour de tels cours.

5.2 Vérification de la mise en œuvre par le Secrétariat (audits)

L'organisme responsable de la Solution professionnelle est tenu de remettre tous les quatre ans un rapport à la CFST qui reprend toutes les expériences ayant été faites. Afin d'être en mesure de rédiger un rapport exact, nous avons besoin d'informations correspondantes de la part des entreprises individuelles. L'objectif qui consisterait à combiner la sécurité au travail avec un audit ISO reste d'actualité. En collaboration avec Monsieur R. Glauser de la SQS à Zollikofen, nous avons pu élaborer un concept prêt à l'emploi et Monsieur Glauser vous informera en détail à ce sujet après la partie statu-

taire. Nous tenons à saisir l'occasion pour remercier les firmes Affolter, Bundkofen et Intermill, Schöffland, pour avoir eu l'amabilité d'accepter de se soumettre à un « audit-pilote » en répondant à de nombreuses questions parfois désobligeantes.

5.3 Relevés statistiques

Notre objectif qui consistait à simplifier tout le système de recensement des statistiques et à y mettre plus de rigueur a partiellement été atteint. Nous avons pu nous mettre d'accord avec la CNA pour qu'elle nous transmette les données statistiques concernant les Membres de notre Solution professionnelle. Malheureusement, certains relevés ne peuvent pas se faire via le Centre de recensement des statistiques de l'assurance-accidents, car le CSAA ne tient compte que de 5% des accidents signalés et ce de manière tout à fait arbitraire. Les résultats de notre Solution professionnelle ne seraient dès lors pas représentatifs. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de bien vouloir envoyer une copie de votre déclaration d'accident destinée à votre assurance au Secrétariat de la KSGGV. Pour des raisons de protection de données, nous vous recommandons de ne pas oublier de dissimuler les informations qui pourraient nous permettre d'identifier la personne accidentée.

Kommentar [a1]: Wir möchten Sie bitten, diese Übersetzung zu überprüfen, da wir uns nicht sicher sind, ob es sich um die offizielle Bezeichnung handelt. Vielen Dank.

| | | | | | |
|---|--|--|--|--------------------------------------|--|
| Schweizerische Unfallversicherungsanstalt | | Agentur: Suva Winterthur Lagerhausstrasse 15 8401 Winterthur | | suva | |
| Bagatellunfall-Meldung UVG | | | | Schaden-Nummer | |
| 1. Arbeitgeber Name und Adresse mit Postleitzahl | | Tel.-Nr. | Betriebs-Nr., -tel | | |
| | | Üblicher Arbeitsplatz des Verletzten (Betriebszweig) Betrieb | | | |
| 2. Verletzter Name, Vorname und Adresse mit Postleitzahl | | Geburtsdatum: 08.09.19 | AHV-Nummer (11stellig) | | |
| Ist die verunfallte Person quellensteuerpflichtig? <input type="checkbox"/> ja <input checked="" type="checkbox"/> nein | | Nationalität: Schweiz | | | |
| | | Zivilstand: ledig | wöchentliche Arbeitszeit 43 | | |
| 3. Anstellung Datum der Anstellung: 01.10.1974 | | Übliche berufliche Tätigkeit Bauschlosser | | Stellung im Beruf: gelernt | |
| 4. Unfalldatum Tag, Monat, Jahr, Zeit (Stunden, Minuten) 30.06.2000 14:00 | | | | | |
| 5. Unfallort Wo ereignete sich der Unfall? (Ort/Stelle) alte Mühle, Parterre | | | | | |
| 6. Unfallbeschreibung Tätigkeit zur Zeit des Unfalles; Unfallhergang, beteiligte Personen, Maschinen, Geräte, Fahrzeuge, Stoffe 9850006109 Beim Abbruch eines alten Walzenstuhles in ein Loch getreten. | | | | | |
| 7. Nicht-berufsunfall Bis wann hat der/die Verletzte vor dem Unfall letztmals im Betrieb gearbeitet (Wochentag, Datum, Zeit)? | | | | | |
| 8. Verletzung Betroffener Körperteil (links/rechts) Oberschenkel links | | Art der Schädigung Prellung | | | |
| 9. Arzt-adressen Erstbehandelnder Arzt bzw. Spital/Klinik | | | Nachbehandelnder Arzt bzw. Spital/Klinik | | |
| Ort und Datum | | | Unterschrift | | |

5.4 Passage sur internet

Le projet internet a été lancé en automne dernier. Dans le budget pour l'année 2001, nous avons prévu un montant de Fr. 5'000.— pour ce projet. Ce chiffre est passé à Fr. 15'000.—, et ce pour diverses raisons que je vais vous expliquer brièvement. Le site web des trois organisations, à savoir de la VSF, VGS et KSGGV, repose sur un système appelé « Content-Management-System (CMS) » qui permet au Secrétariat de travailler pratiquement comme un web-publisher sans pour autant devoir suivre une formation. Grâce à cet outil, nous serons en mesure d'utiliser de nombreux instruments inter-

